

Le Petit Trouillassenc

Toute l'actualité municipale • N° 08 • Juillet 2023



mairiedetrouillas



IntraMuros



Dossier

Trouillas inaugure...



M. le Maire en présence des représentants de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes des Aspres inaugurent nos nouvelles installations.

Vivre ensemble



Un loto intergénérationnel

Les enfants du centre de loisirs ont à cœur de faire plaisir aux personnes âgées. Après avoir confectionné et distribué des cartes de vœux, ils ont décoré des portes clés pour agrémenter le colis de fin d'année. Cette fois, avec leurs animateurs, ils ont souhaité organiser une rencontre avec une activité commune : c'est autour d'un loto que les aînés et les enfants se sont retrouvés. Un moment convivial, que petits et grands ont beaucoup apprécié et souhaitent reconduire.

L'édito du Maire



Amélioration du cadre de vie, maintien des services publics et de santé de proximité, éducation et jeunesse, sport et loisirs, développement des énergies renouvelables, préservation de l'environnement et du patrimoine, solidarité, telles sont les thématiques qui ont guidé l'action municipale depuis ces dernières années pour adapter Trouillas à son époque et à l'évolution de sa population et en faire une commune où il y fait bon vivre ensemble.

Les quatre dernières réalisations communales : l'aire sportive et de loisirs du Monastir, le cabinet dentaire du pôle médical, la centrale photovoltaïque en toiture du groupe scolaire, l'aménagement paysager du Belvédère ont été inaugurées officiellement le samedi 8 juillet 2023 en présence de l'ensemble des autorités protocolaires.

Le coupé de ruban symbolique a eu lieu à l'aire de loisirs du Monastir dont la qualité de l'aménagement a été unanimement soulignée.

Le site est devenu en effet, aujourd'hui un lieu de rencontres incontournable de Trouillas où chacun peut venir s'amuser, faire du sport ou profiter tout simplement du plein air.

L'ensemble de ces projets n'aurait pas pu se concrétiser sans le soutien de nos partenaires institutionnels : État, Région, Département, Communauté de Communes et SIVU des Aspres et sans l'engagement des élus et agents communaux.

La cérémonie de ce samedi 8 juillet qui s'est clôturée dans la cour de l'école élémentaire, a permis de les en remercier officiellement.

Rémy Attard,
Maire

... Les dernières réalisations communales

Les différentes réalisations couvrent l'ensemble du village, nous vous invitons à vous y balader et à les découvrir.



1



Belvédère

Le belvédère du Balcon, quartier périphérique de la commune, offre un point de vue remarquable du Canigou à la mer, balayant un panorama des Aspres aux Albères en passant par le Vallespir.

Répondant à un appel à projet du Département « Intégrer la nature en Ville », le Conseil Municipal a réaménagé cet espace public en réintroduisant des essences végétales adaptées au climat méditerranéen et peu gourmandes en eau. Un site rendu plus attractif tout en améliorant le cadre de vie des habitants et la restauration de la biodiversité dans l'espace urbain.

Cabinet dentaire

La seconde visite nous conduit au cœur du village, où la Commune a réalisé en 2019 un **centre médical dans l'ancienne école élémentaire** devenue vacante suite à la construction du groupe scolaire. Ce projet ambitieux avait pour but de favoriser et de pérenniser l'offre médicale de proximité. En janvier 2023, Dr Césaró, un chirurgien-dentiste domiciliée sur la commune reçoit les premiers patients à son cabinet dentaire et vient enrichir cette offre de soins.

2



3



Ravin du Monastir

Après le centre-ville, c'est au site du Ravin du Monastir que M. le Maire coupe le ruban symbolique d'inauguration de l'ensemble de ces réalisations.

On peut y découvrir un **aménagement sportif et ludique** de qualité : un pumptrack modelé par un shaper expert dans ce domaine, un city stade pour la pratique de jeux de ballon, une aire de fitness et un espace de jeux pour les plus jeunes. Un site qui regroupe plusieurs activités de plein air réunissant petits et grands.

4



Panneaux photovoltaïques

La visite se termine au **groupe scolaire où une centrale photovoltaïque est installée sur les toits**. Le Conseil Municipal a bénéficié du « Plan de Relance » de l'État pour investir sur ce dispositif avec un double objectif : renforcer notre autonomie énergétique par la production d'électricité alimentant nos bâtiments communaux, répondre aux enjeux environnementaux et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Un premier semestre riche en évènements

Le premier semestre 2023 a été rythmé par de nombreuses premières appréciées par les Trouillasencs.



Accueil nouveaux arrivants

Cette année, la municipalité a organisé pour la première fois, l'accueil des nouveaux arrivants. Une cérémonie conviviale pendant laquelle le maire et son équipe ont souhaité chaleureusement la bienvenue aux néo-Trouillasencs. Les participants ont été invités à visiter le centre médical, anciennement école élémentaire puis l'église : l'occasion de découvrir nos installations modernes mais aussi la richesse de notre patrimoine et de partager des anecdotes. Un apéritif a clôturé cette belle matinée. Ce temps privilégié a été propice à la rencontre, aux échanges avec les élus, les associations et les délégués de quartier dans une ambiance décontractée. Une attention aux couleurs locales a été remise aux participants en souvenir de cette manifestation.

Les chemins de la liberté

Les bénévoles du Souvenir Français ont offert une activité particulière à nos jeunes du Conseil Municipal et à leurs camarades, un escape game intitulé "Les chemins de la liberté". Ayant pour thème la Seconde Guerre Mondiale, ce jeu éducatif et ludique est conçu pour transporter les enfants dans une époque cruciale de notre Histoire et leur permet de comprendre les enjeux de la liberté.

Boîte à bouquins

À l'initiative du Conseil Municipal des jeunes, l'espace ludique et sportif du Monastir a été doté d'une boîte à bouquins. Ce projet réalisé en collaboration avec l'association Fa Si La Lire et la Recyclerie

d'Elne vous propose de choisir un livre et de l'emporter mais aussi d'en déposer. Cette boîte a pour vocation de faciliter la lecture pour l'ensemble des Trouillasencs..

Exposition d'art

Au mois du juin, la toute jeune association Model'Art a présenté sa première exposition : « Art Culture Gastronomie » qui a rassemblé les œuvres d'une quarantaine d'artistes. Peintures, mosaïques, sculptures, vitraux étaient exposés mais aussi des œuvres travaillées à partir de cuir ou encore de la vannerie. De nombreuses animations ont rythmé ce week-end artistique : dédicaces de livres, exposition sur la gastronomie catalane, atelier maquillage...

Pique-nique

En juillet, pour clôturer en beauté leur mandat, les jeunes du conseil municipal ont organisé un pique-nique familial au stade. Sur place, une initiation au tennis et des jeux en bois étaient offerts aux participants. Ces activités réalisées en famille ou entre amis ont connu un large succès. Le bar à sirop a désaltéré petits et grands puis le repas pris en commun a permis de partager un agréable moment convivial.



Groupe minoritaire

Lors du conseil municipal du 3 juillet 2023, M. le Maire a soumis au vote une modification des horaires de l'extinction de l'éclairage public, repoussant ceux-ci de 23 h à minuit. Opposés au fait de priver nos administrés de lumière le soir, surtout en période estivale, pour des raisons de sécurité, nous ne comprenons pas pour quelle raison l'ensemble des habitants n'est pas logé à la même enseigne puisque le centre du village reste allumé. Le bien vivre à Trouillas n'est plus à la

portée de tous peut-être. Nous sommes partisans du « tout le monde ou personne ». Une prise de conscience néanmoins : M. le Maire n'a pas obtenu l'unanimité des votes dans ses rangs. Sur cette note positive... très bon été à tous !

*Ce texte est écrit sous la responsabilité de leurs auteurs :
J. Bousquet, G. Gerbaud, C. Quinta, J. Salvador.*

En bref

Recensement militaire

Tu viens d'avoir 16 ans, tu dois te faire recenser dans le trimestre. Il te faut pour cela ton livret de famille et ta CNI. Suite à cette démarche, une attestation de recensement te sera délivrée. Elle est indispensable pour te présenter à tout examen

(conduite accompagnée, permis de conduire, baccalauréat...) dans l'attente de ton certificat de participation à la Journée De Citoyenneté. Une fois recensé, tu seras inscrit d'office sur les listes électorales. N.B : En cas de déménagement, pense à communiquer ta nouvelle

adresse afin de recevoir la convocation à la JDC.
@support.partenaires
@service-public.fr

Personnes vulnérables

Les personnes de plus de 65 ans, seules, fragiles ou isolées sont invitées à s'inscrire en mairie sur

le registre dédié. En cas d'alerte consécutive à une situation de risque exceptionnel, ce registre permet au CCAS et aux services en charge de la gestion de crise de contacter ces personnes. Toutes les données sont confidentielles.
04 68 53 06 17
@mairie@trouillas.fr

Un point sur les travaux

Stationnement Sainte Madeleine

Améliorer le stationnement dans notre village est une l'une de nos priorités. C'est pourquoi après acquisition d'un terrain dans le Quartier Sainte Madeleine, nous avons réalisé un parking. Des travaux de démolition, de défrichage et de terrassement ont été nécessaires. Le talus a été renforcé par un enrochement. Ce



parking est aujourd'hui prêt à accueillir une vingtaine de véhicules. Ces travaux ont été complétés par la réalisation d'un trottoir et d'un cheminement doux qui viendront sécuriser la mobilité des piétons et embellir le cadre de vie.

Stationnement rue Pavée

Dans ce même objectif, la démolition de deux immeubles a permis de libérer un emplacement qui peut recevoir quelques véhicules, le revêtement des places de stationnement est maintenant effectué et une partie de la rue Pavée rénovée. D'autres projets d'amélioration du stationnement sont en gestation : rue des Caves et Traverse de Thuir. La réalisation devrait voir le jour dans les mois à venir.

Hommage

Le 10 mai, journée de mémoire



Hommage à André Roger

Au mois de mai, Trouillas a rendu un émouvant hommage à André Roger, enfant du village et résistant en présence de J.M Bassaget, Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret et du Général Glin.

À cette occasion, Bernard Merle, président local du Souvenir français, a lu un extrait du récit de celui que tout le monde connaissait sous le diminutif « Dédé », retraçant son évasion par l'Espagne, à l'âge de 20 ans, pour rejoindre la France libre et son engagement pour combattre l'Allemagne nazie au sein de la 1^{re} Armée.

Inauguration Stèle

Les autorités ont ensuite inauguré la stèle du Souvenir Français en soulignant l'importance du devoir de mémoire et la transmission des valeurs aux jeunes générations.

Récompense

À l'issue de cette cérémonie, Annie Faliu a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour récompenser ses 30 ans d'investissement au sein du comité du Souvenir Français. Cet engagement se transmet aux nouvelles générations notamment avec l'arrivée de Marion Hernandez en qualité de Vice-Présidente.



En avril dernier, le conseil municipal a adopté la charte d'engagement municipale proposée par les services préfectoraux et l'AMF et a défini un plan communal de gestion des usages de l'eau.

Dès lors, la municipalité s'est engagée à vos côtés pour l'économie de l'eau en vous soutenant financièrement pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Cette aide toujours en vigueur est de 50 % du prix d'achat plafonnée à 100 € et à ce jour ce sont 32 foyers qui ont pu en bénéficier.

D'autre part, l'adoption de cette charte a permis à M. Le Maire de prendre un premier arrêté pour autoriser l'irrigation des potagers vivriers 2 soirs par semaine, les mercredis et samedis de 20 h à minuit puis un second arrêté pour autoriser l'arrosage de sauvegarde des arbres et arbustes plantés en pleine terre entre 20 h et minuit dans la limite de 20 % des volumes habituels et si un paillage végétal est mis en place.

Éclairage public



En février dernier, le conseil municipal a décidé d'expérimenter pour une période de 3 mois, l'extinction partielle de l'éclairage public afin de réduire la facture de consommation électrique mais aussi de contribuer à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions des gaz à effet de serre et à la lutte contre la pollution lumineuse.

Cette période d'expérimentation n'ayant pas eu d'impact négatif notable (aucune augmentation de l'insécurité ou d'accidents de la route n'a été relevée) et par ailleurs, les factures faisant apparaître une économie de près de 25 000 kWh par rapport à 2022 sur la même période, la décision a été prise de reconduire, jusqu'à décision contraire, l'extinction partielle de l'éclairage. Pour la période estivale, du 15 juin au 14 septembre, les horaires sont de 00h à 5 h puis pour la période hivernale du 15 septembre au 14 juin de 23 h à 5 h.

